

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 MARS 2023



Membres présents : M.DAVID, Mme BOSCHER, M. JONVEL, M. COSTARD, Mme GUERIN, Mme LECOURT, Mme BOURRY, M. ROUILLE, M. JAMES, Mme NEVEUX, Mme GOUAULT, M. SELLIER, Mme CLEMENT, Mme GAUDIN, M. OLLIVIER, Mme COUSIN, Mme DEMIRASAL, Mme GIRARD, Mme TRIBOULET, Mlle LECOURT, M. LOZANO, M. RAULT, Mme TRAVERT-LE ROUX.

Membres absents excusés : M. LE. MOAL, Mme BAUDET, Mme BESNEVILLE, M. BALAN, Mme VALLET, Mme GOUAULT-CARIOT, M. L'HERMENIER, Mme DEWILDE, Mme CADIEU, Mme HERVE, Mlle JUMEL, Mme MERIAN.

Ordre du jour :

1. Domaine administratif

- 1.1. Désignation du secrétaire de séance.
- 1.2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 06 février 2023.

2. Vie scolaire et pédagogique

3. Domaine financier

- 3.1. Compte financier 2022
- 3.2. Contrat maintenance ascenseur avec la société « OTIS »

4. Questions diverses

- 4.1. Absences de professeurs
- 4.2. Rencontre parents/professeurs
- 4.3. Commissions restauration et CHS
- 4.4. Transport Distribus

Ouverture de la séance à 17h50.

23 membres sont présents. Arrivée de Mme DEGUEN, agent comptable du lycée Henri AVRIL de Lamballe.

I. Domaine administratif

- 1.1 M. COSTARD est secrétaire de séance.
- 1.2 Le PV du CA du 06.02.2023 est adopté.

III. Domaine financier

- 3.1. Compte financier 2022

Le principal présente le principe du compte financier qui permet de mieux appréhender la situation financière et comptable du collège. Il est constitué de deux parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable.

M. DAVID explique les éléments du service « Activités Pédagogiques » et s'attarde particulièrement sur les différentes variations par rapport au budget initial. L'adjoint-gestionnaire présente les autres services. L'agent comptable retrace les évolutions analytiques et les divers indicateurs.

Le bilan de l'exercice 2022 se traduit par une augmentation du fonds de roulement de 1 632,88 € pour un montant de 135 033,61 € duquel il faudra déduire les prélèvements reportés sur 2023 suite au passage au logiciel Op@le.

Un représentant des enseignants demande pourquoi il n'y a plus d'actions avec le GRETA. C'est une volonté du collège pour l'instant et un manque de sollicitations de cet organisme mais l'établissement est toujours adhérent.

Il est mentionné par un membre du personnel enseignant que le taux de recouvrement est important et que l'origine de cette dégradation provient de la situation économique depuis 2020.

Enfin, l'agent comptable remercie le personnel administratif du collège pour la qualité du travail et des relations et précise qu'il n'y aura pas de mise en place de prélèvement automatique pour le 1^{er} trimestre suite au passage à Op@le et des difficultés techniques rencontrées. Les parents sollicitent une communication à ce sujet via « pronote ». Elle sera mise en œuvre par le collège.

Les membres du CA adoptent le compte financier, sans réserve, et approuvent l'affectation du résultat de + 5932,32 € sur le compte de réserve unique.

- 3.2. Contrat maintenance ascenseur avec la société « OTIS ».

L'adjoint-gestionnaire présente le contrat de maintenance de l'ascenseur avec la société « OTIS ». Il est conclu pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2026 sans renouvellement et comprend deux parties :

- la maintenance de l'ascenseur ;
- les appels d'urgence à partir de la cabine.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer ce contrat.

19h10 : Départ de Mme DEGUEN.

IV. Questions diverses

Questions des parents d'élèves

🔗 **Absence des professeurs**

Le collège, comme probablement bien d'autres établissements, est dorénavant confronté à des absences longues de professeurs qui ne sont pas remplacées faute d'enseignants remplaçants disponibles dans de nombreuses matières. Certains élèves, privés d'enseignants pendant plusieurs mois voire une année, peuvent être lésés et accumuler des lacunes importantes, d'autant plus conséquentes à l'approche d'examens, tels que le DNB pour les 3èmes. Contrairement à auparavant, le remplacement n'est plus forcément une solution à espérer, y compris dans les situations d'arrêt maladie longue durée. Nous pensons que l'établissement ne peut rester sans rien faire et doit proposer des alternatives aux élèves concernés.

Est-il possible de proposer quelque chose aux élèves concernés ? Certains parents demandent à recevoir les cours des autres enseignants/ classes afin de les dispenser à leur enfant, d'autres demandent s'il n'est pas possible de transmettre des supports standards disponibles grâce à une sorte de « bibliothèque » de cours et d'exercices. Y a-t-il des préconisations ou une réflexion à l'échelle nationale ou de l'académie pour faire des propositions ?

Nous sommes conscients que rien ne remplace les cours dispensés par un enseignant qualifié et qu'aucune solution idéale ne sera trouvée. Cependant, certains aménagements permettraient peut-être d'éviter une dégringolade d'apprentissages pour certains élèves, voire un décrochage pour d'autres.

Le principal précise que les remplacements sont envisagés en fonction des situations particulières. Par exemple, pour celui de Mme COMMEUREUC (lettres modernes), il est dans un premier temps donné du travail aux élèves, puis une prise en charge par d'autres enseignants et enfin un remplacement depuis le 06 mars pour l'ensemble de l'emploi du temps par une TZR (titulaire sur zone de remplacement). Pour celui de Mme GERBITH (physique chimie), la situation est plus compliquée ; une solution en interne permet la prise en charge de quelques heures pour les classes de 5^{ème}. Concernant M. GESTAIN (technologie), nous n'avons pas encore d'informations sur la prolongation de l'arrêt maladie ; son collègue M. CARFANTAN prend les élèves de 4^{ème} pour la certification numérique « Pix ».

Un parent d'élève questionne s'il est envisagé une réflexion à venir pour ce genre de situation, il n'est pas normal de ne pas avoir de remplacements de la part des services académiques.

Un effort est fait par le collège sur la communication vers les parents ; la direction du collège continue de solliciter systématiquement les services du remplacement du rectorat afin d'obtenir l'affectation d'enseignants suppléants mais le rectorat nous informe très régulièrement de ses difficultés à recruter des professeurs contractuels dans de nombreuses disciplines alors que les enseignants remplaçants titulaires sont déjà positionnés sur des suppléances.

Les parents estiment que rien ne remplace un cours et malgré les gestes de bonne volonté en interne, la marge de manœuvre s'amenuise et la situation de suppléance est très aléatoire.

🔗 **Rencontre parents/professeurs**

Cela fait 2 ans que la rencontre parents-professeurs a été modifiée. Depuis l'arrivée du COVID, les parents ne rencontrent plus individuellement les enseignants mais se retrouvent en face à face de deux professeurs qui donnent un avis global sur l'enfant.

Serait-il envisageable de recommencer la formule précédente afin de pouvoir rencontrer plusieurs professeurs dans la même soirée ? Cette formule est utilisée au collège Richepin de Pléneuf-Val-André. Via pronote, deux semaines avant la soirée, les enseignants proposent des créneaux de rencontre et les parents choisissent en fonction de leur disponibilité.

Le principal déclare qu'il est surpris de cette question car la formule proposée, appliquée dans de nombreux collèges du secteur, satisfait une grande majorité des acteurs. Les parents d'élèves interrogés jugent que l'échange est constructif avec les deux enseignants et le principe est plébiscité par 90% des parents des classes de 6^{ème} interrogés (70 % des parents ont répondu au sondage qui a suivi les rencontres). La programmation est lisible pour les familles avec des horaires précis et il est constaté que plus de familles viennent aux RDV et notamment 80 à 90% de présence des familles d'élèves en difficulté. Un professeur déclare que la durée des rencontres, entre 15 et 20 minutes, est une bonne formule et que les familles peuvent prendre un RDV particulier avec un enseignant si besoin. Les personnes sont plus détendues et l'on assiste à un meilleur partage des informations. De plus, remettre le bulletin est une bonne chose car il est possible de donner en direct les explications.

L'objectif de cette formule est aussi de rencontrer les familles qui ne se déplaçaient pas habituellement et dont les enfants présentent des besoins d'accompagnement particulier.

Des parents souhaitent revenir à l'ancienne formule comme au collège de Pléneuf et ils s'interrogent sur le retour du sondage. Ils préfèrent avoir des questions plus pertinentes sur le sondage. Un membre du personnel déclare que ses enfants sont scolarisés au collège de Pléneuf et la formule des RDV via « pronote » ne permet pas de rencontrer tous les enseignants et surtout qu'elle génère plus d'attente et nécessite plus de disponibilité pour tous. La direction du collège souhaite poursuivre les rencontres parents professeurs selon cette nouvelle formule en étant à l'écoute des propositions d'amélioration.

🔗 Commissions Restauration et CHS

Restauration :

Nous avons évoqué, lors du dernier CA, la nécessité de reprogrammer une commission restauration. Vous avez évoqué le mois de mars. Par conséquent, est-il possible de nous communiquer la date ?

Le principal indique que la commission restauration aura lieu le jeudi 30 mars à 14h00. Il invite trois parents à déjeuner auparavant.

CHS :

Nous aimerions connaître la date de la prochaine commission. En effet, différents points concernant la sécurité doivent être abordés comme l'aménagement zone piéton/trottinette/vélo. Certains sujets ont été évoqués en début d'année scolaire et la commission n'a pas encore été organisée.

La commission CHS se réunira le lundi 03 avril à 18h00. Une invitation sera envoyée aux représentants de la police, de l'agglomération et la mairie. Les thèmes mentionnés seront abordés avec éventuellement celui du Plan de Maitrise Sanitaire des ateliers SEGPA (à confirmer).

🔗 Transport Distribus entre le collège Simone Veil et la gare SNCF

Nous avons longuement évoqué ce sujet lors du dernier CA et aimerions avoir une réponse claire à communiquer aux familles concernées.

En l'absence de représentants de Lamballe Terre et Mer lors du CA, aucune réponse n'a pu être donnée à cette question. Cependant, des échanges de mail avec Mme TRAVERT-LEROUX sont en cours pour comprendre la situation et essayer de trouver une solution satisfaisante.

Rappel de la question lors du dernier CA

Est-ce normal de ne pas avoir accès à ces bus pour aller à la gare SNCF alors que pour en venir, cela se passe très bien (avec une carte korrigo, billet citadine)?

D'une manière générale, les parents et les enfants qui habitent Lamballe-Armor (et dont les enfants sont au collège Simone Veil) gagneraient à disposer d'une information claire à ce sujet.

Pourquoi la situation a changé cette année? En effet, cette ligne est en place depuis l'ouverture du collège S. Veil. Est-il possible de revenir au fonctionnement initial afin de simplifier l'utilisation pour les collégiens?

La représentante du département mentionne qu'il y a un souci de communication entre les services. La carte des transports scolaires est différente de celle du « Distribus » à certains endroits. Depuis l'ouverture du collège (2018), des actions étaient tolérées mais ne sont plus autorisées depuis 2020. Elle va se renseigner auprès des différents services.

Avant de conclure, les représentants des parents attirent l'attention des membres du CA sur la situation de six enseignants du lycée Henri AVRIL de Lamballe (postes supprimés à la prochaine rentrée) et invitent les personnes à signer une pétition en ligne et venir au rassemblement prévu le jeudi à 17h30 devant le lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Principal lève la séance à 19h50.

Le Président de séance

Jean-François DAVID



Le secrétaire de séance

Thierry COSTARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, representing the name Thierry COSTARD.